



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, Richard Lauzon, de la susdite municipalité, que :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, conformément à l'article 145.4 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera lundi le 5 mars 2018, à 19h :00 à la salle du conseil municipal, située au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété de M. Alexandre Dénommée, située sur la rue Chevalier-de Lorimier et portant le numéro de lot 5 346 128 du cadastre rénové du Québec.

La demande de dérogation mineure, autoriserait la dérogation suivante dans la zone résidentielle 5H :

- **Une marge de recul arrière de 5,8 mètres alors que la réglementation exige une marge de recul arrière de 7 mètres pour la résidence.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 5 mars 2018 à 19 h :00 heures.

Donné à Saint-Cuthbert, ce quatorzième jour du mois de février deux mille dix-huit

Richard Lauzon, directeur adjoint

Certificat de publication (article 420)

*Je, soussigné, Richard Lauzon, directeur adjoint, résidant à Saint-Cuthbert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 et 15 heures le quatorzième jour du mois de février 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : **Entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal***

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de février 2018

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier